

Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles

6211-08-009

Par courriel

Québec, le 6 septembre 2013

Monsieur François Biron Directeur de projet Mine Arnaud inc. 555, boulevard René Lévesque Ouest, bureau 500 Montréal Québec H2Z 1B1

Objet: Questions et demandes d'information provenant de Louise Gagnon du

Regroupement pour la Sauvegarde de la grande Baie de Sept-Îles , de Denis Bouchard du Comité de défense de l'air et de l'eau de Sept-Îles

et de Karine Bond du Comité de citoyens du canton Arnaud

Monsieur,

Veuillez trouver, par la présente, une demande d'information de participants qui a été adressée à la commission concernant plusieurs sujets.

Vous trouverez en annexe la série de questions. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 10 septembre prochain, compte tenu de l'échéancier dont la commission dispose pour la remise de ses travaux.

Nous vous remercions de votre diligence et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Renée Poliquin Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

Édifice Lomer-Gouin 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 Québec (Québec) G1R 6A6 Téléphone : 418 643-7447 (sans frais) : 1 800 463-4732 Télécopieur : 418 643-9474 communication@bape.gouv.qc.ca www.bape.gouv.qc.ca

Annexe de questions

Question 1 du participant

1. Avez-vous considéré l'avis des experts fédéraux concernant la modélisation de la dispersion atmosphérique ? À savoir « *Une révision des émissions à partir du routage serait souhaitable avec des taux d'abattement plus conservateurs.*»

« À la section 2.8.2.6, un taux d'abattement des poussières de 80 % a été appliqué pour les piles de stockage et les haldes de stériles. Ce taux d'atténuation n'est pas conservateur et il est considéré plutôt élevé, il est donc possible que les facteurs d'émissions utilisés dans l'étude de la dispersion atmosphérique des polluants aient été sous-estimés. »

Le promoteur doit réviser les émissions à partir des piles de stockage et les haldes de stériles avec un taux d'abattement plus conservateur. »

Question 2 du participant

2. Est-ce que vous estimez que le scénario de modélisation de la dispersion atmosphérique est assez conservateur pour servir de base à l'évaluation du risque toxicologique sur la santé humaine?

Question 6 du participant

6. Pouvez-vous confirmer qu'il n'y aura pas de dépassements de normes du RAA pendant les 5 années de construction de la butte-écran (halde à stériles) à la limite de propriété de Mine Arnaud et aux récepteurs sensibles?

Question11 du participant

11. Réponse à la question 10-55 du public : « L'effluent minier rejeté par Mine Arnaud respectera la Directive 019. De plus, le MDDEFP demande à ce que les concentrations dans l'effluent tendent vers les OER dans la mesure du possible. » Pourriez-vous présenter sur le même tableau que celui fourni pour les OER, les quantités annuelles rejetées au ruisseau Clet si c'était la directive 019 qui était respectée au lieu des OER?

Question 13 du participant

13. Cette semaine, il y a un document que vous avez déposé dans lequel on voit qu'il y aura 213 kg de phosphore, 43 tonnes de solides, 100 kg d'uranium rejeté par année dans le ruisseau Clet, 784 kg de baryum, 713 kg de cobalt, 1853 kg de manganèse, 9265 kg de fer, 36 kg de sélénium ainsi que 150 kg d'arsenic à chaque année durant 28 ans. Maintenezvous qu'il n'y a aucun impact sur la baie de Sept-Îles?

Question 14 du participant

14. Dans la dernière modélisation atmosphérique de juin 2013, le patron de sautage a été diminué de 38%. Est-ce que cela peut affecter la production? Et pourquoi?

Question 15 du participant

15. Il semble avoir eu erreurs pour les métaux plus particulièrement pour l'arsenic et le béryllium qui ont été corrigés à la modélisation atmosphérique de juin 2013. Pourriez-vous fournir plus de précision sur ces 'erreurs avec chiffre à l'appui avec la méthode de calcul?

Question 18 du participant

18. Est-ce que Mine Arnaud perçoit que le programme de suivi est là pour valider la modélisation initiale de l'air? Si les résultats de la modélisation n'étaient pas similaires à ceux du suivi, que va-t-il se passer?

Question 19 du participant

19. Quel est le mécanisme d'application de la mesure supplémentaire d'atténuation des poussières qui consiste à l'arrêt du transport des stériles sous certaines conditions météorologiques : nombre de journées, facteurs déclenchant, durée, quelles machinerie serait arrêtée, etc.